

PLUi

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

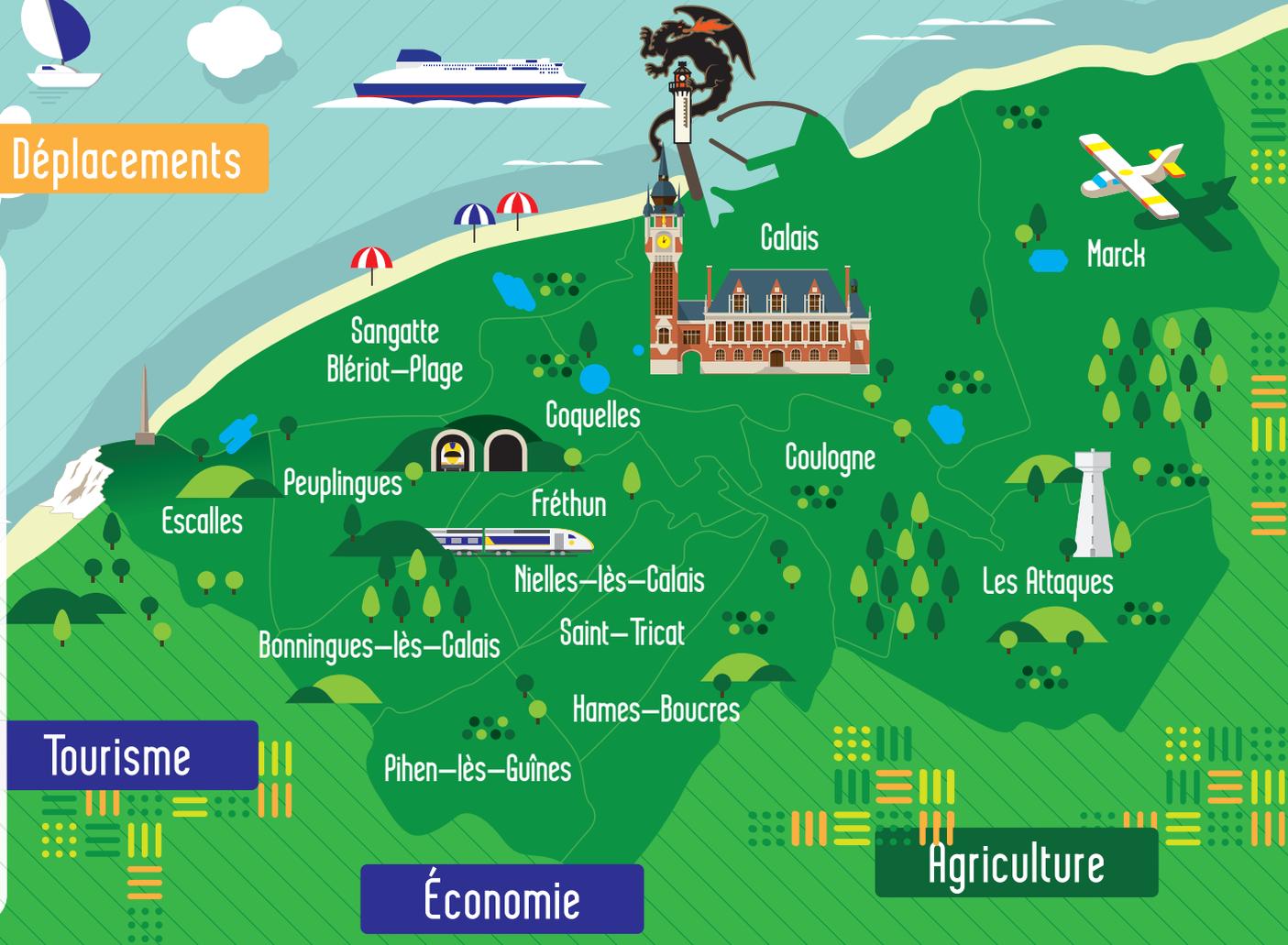
de Grand Calais



Habitat

Environnement

Déplacements



Tourisme

Économie

Agriculture

LETTRE D'INFORMATION
Avril - Mai 2025 - N°2

« Un projet unique, partagé par tous ! »

UN PROJET D'AVENIR

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi

Les grands principes du PADD

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) est le document clé du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est la feuille de route qui détermine une vision et des objectifs pour le territoire.



INTÈGRE UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Il prend en compte les politiques nationales et régionales (loi climat et résilience, SRADDET, SCoT).

GARANTIT UNE COHÉRENCE

Il favorise une cohérence globale à l'échelle de l'agglomération sur l'ensemble des politiques mises en oeuvre.

DÉFINIT UNE VISION STRATÉGIQUE

Il précise les orientations stratégiques et politiques en matière d'aménagement, d'environnement, d'habitat, d'économie, de mobilité, etc.

LES 3 GRANDS AXES D'ACTION

Pour Grand Calais Terres & Mers



UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE

Pour stimuler l'économie locale, il est nécessaire de s'appuyer sur les forces du territoire tout en anticipant les défis de demain. L'enjeu est d'encourager un développement économique harmonieux, de promouvoir l'innovation et créer de nouvelles opportunités au travers de plusieurs orientations :

Valorisation de l'armature économique existante et promotion de démarche environnementale : soutien aux zones d'activités existantes, optimisation de leur fonctionnement et intégration de démarches environnementales.

Soutien à l'activité locale et diversification de l'économie : favoriser les filières innovantes et renforcer les synergies entre les différents secteurs (industrie, logistique, commerce, services).

Renforcement de l'armature commerciale : renforcer l'attractivité des centralités et structurer les pôles commerciaux pour éviter l'étalement commercial.

Affirmation de la vocation touristique du territoire : valorisation du patrimoine naturel et culturel, développement de nouvelles offres pour attirer les visiteurs.

Préservation et valorisation de l'agriculture : soutien aux exploitations agricoles et encouragement des pratiques agroécologiques.



UNE AGGLOMÉRATION ACCEUILLANTE

Assurer un cadre de vie de qualité pour tous passe par un développement urbain à la fois cohérent, inclusif et respectueux des équilibres du territoire. L'enjeu est d'affirmer une nouvelle ambition démographique à moyen terme en maintenant la population et de construire une agglomération attractive au travers de plusieurs orientations :

Développement urbain économe en foncier : lutte contre l'étalement urbain en favorisant la densification et la réhabilitation des espaces déjà urbanisés.

Diversification de l'offre de logements : répondre aux besoins variés de la population (familles, seniors, jeunes actifs, personnes en situation de précarité).

Amélioration du parc de logements : soutien à la rénovation énergétique et à la réhabilitation du bâti existant.

Transition énergétique : promotion des bâtiments passifs et à énergie positive et implantation des projets urbains de préférence à proximité du réseau de chaleur.

Renforcement de l'offre de mobilités : amélioration des transports en commun, développement des mobilités douces et encouragement au covoiturage.

Maintien et développement des équipements publics : écoles, crèches, infrastructures sportives et culturelles pour garantir une qualité de service aux



UNE AGGLOMÉRATION RÉSILIENTE ET DURABLE

Préserver les ressources naturelles et renforcer la résilience du territoire sont des priorités face aux défis climatiques et environnementaux. Pour y parvenir, il est nécessaire de promouvoir un développement équilibré, en harmonie avec les milieux naturels et les paysages au travers de plusieurs orientations :

Préservation des milieux naturels et de la biodiversité : mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, protection des espaces sensibles et renforcement des continuités écologiques.

Valorisation et préservation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du territoire : protection des spécificités territoriales avec une prise en compte dans les projets d'aménagements.

Intégration de la nature en ville : développement des espaces verts, plantation d'arbres, création de corridors écologiques en ville pour améliorer le cadre de vie urbain.

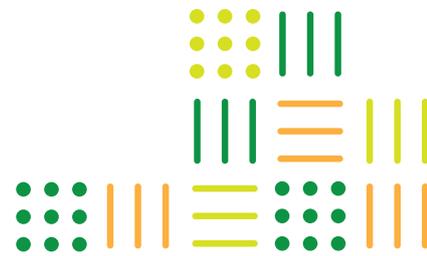
Préservation de la richesse des milieux naturels dans le respect de la loi Littoral et en limitant l'impact de l'urbanisation et dans le respect de la loi Littoral : limitation de l'artificialisation des sols et intégration des principes de sobriété foncière.

Développement d'une mobilité durable : renforcement des infrastructures cyclables et piétonnes, encouragement à l'utilisation des transports en commun et modes de transport partagés.

Gestion durable des ressources et de l'eau : protection des nappes phréatiques, adaptation du territoire aux risques d'inondation, amélioration et entretien du réseau hydrographique de surface.

Prise en compte des risques naturels et technologiques : prévention des inondations, limitation des nuisances et mise en place d'actions pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique en tenant compte des réglementations existantes (Plan de Prévention des Risques Inondation, Plan de Prévention des Risques Littoraux)

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLUI



UNE PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE RICHE EN ÉCHANGES

Les habitants étaient nombreux à assister à la réunion publique de restitution du diagnostic, et les échanges ont été riches et constructifs. Plusieurs grands axes de développement du territoire ont été abordés : **l'attractivité touristique et économique** du territoire, le besoin de **renforcer les infrastructures de transports** pour favoriser l'utilisation de moyens de mobilités plus durables, la **gestion des risques** notamment au travers du sujet des **inondations et la préservation de l'environnement**. Autant de sujets qui ont été intégrés à la réflexion lors de la phase d'élaboration du PADD

LES ÉTAPES

2023 - 2024

1

État des lieux

Il permet de dresser un constat du territoire : caractéristiques, forces, faiblesses et enjeux.

2024 - 2025

2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Étape clé de l'élaboration du PLUI, il déterminera les objectifs pour le développement du territoire et sera la feuille de route pour imaginer son avenir.

2025

3

Traduction réglementaire

C'est la traduction du PADD en zonage et en règlement précisant les modalités d'aménagement des différentes zones.

2026

4

Arrêt de projet et phase administrative

C'est la phase de validation du projet par les élus, mais aussi par les administrations et partenaires techniques. Une enquête publique permettra à l'ensemble des habitants de s'exprimer sur le projet.

5

2027

Approbation du PLUI

UNE INFORMATION CONTINUE



Des **flyers de communication** ainsi que des **lettres d'information** pour vous informer à chaque étape du projet



Des **réunions publiques participatives** vous permettront de vous informer, de vous exprimer et de contribuer à l'élaboration du projet de territoire.



Une **plateforme en ligne** pour vous informer, retrouver les comptes rendus de réunion et vous exprimer : www.plui-grandcalais.particip-active.fr



Retrouvez-nous sur

<https://www.grandcalais.fr/>

Vous y retrouverez toutes les informations, actualités et dates des rencontres.

Nous contacter : plui@grandcalais.fr

